

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 16 décembre 2025

Délibération
N° 25.164.3
En exercice ... 37
Présents 26
Votants 31
Pour /
Contre /
Abstention /

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE GEMAPI

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA DOMITIENNE AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIÈRES (SMMAR) EPTB AUDRE

Date de la convocation : 10/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 16 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Robert SENAL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 16 décembre 2025

Désignation des délégués de La Domitienne au comité syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) EPTB Aude

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-21, L5211-1 et L5721-2 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 25.077.3 du conseil communautaire du 20 mai 2025 approuvant l'adhésion à la carte pour la compétence optionnelle « GEMAPI fleuve AUDE » au SMMAR EPTB Aude à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu les nouveaux Statuts du SMMAR EPTB Aude actés par délibération du SMMAR n° 40/2025 en date du 14/10/2025 ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne a, par délibération de son conseil communautaire en date du 20 mai 2025 susvisée, décidé d'adhérer au SMMAR ;

Considérant que les articles 8.2.1 et 8.2.3 des statuts du SMMAR prévoient la désignation par La Domitienne d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein de son comité syndical ; et qu'il incombe au conseil communautaire de procéder à ces désignations ;

Considérant que, pour la désignation des représentants dans les organismes extérieurs, l'article L2121-21 du CGCT prévoit qu'il est procédé au scrutin secret, sauf si le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'organiser un scrutin public, et que, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement ;

Considérant que le choix des représentants peut porter sur l'un des membres du Conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal ;

Considérant que le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret ;

Considérant que les candidatures suivantes ont été présentées :

Délégué titulaire :
Thierry DAURAT

Délégué suppléant :
Pierre CROS

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir et que la nomination prend effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,

I. DÉSIGNE en tant que délégués de la Communauté de communes La Domitienne au sein du comité syndical du SMMAR EPTB Aude :

Délégué titulaire :
Thierry DAURAT

Délégué suppléant :
Pierre CROS

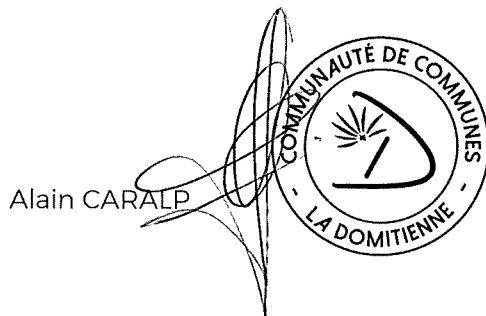
II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télerecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



Délibération transmise au représentant de l'État le **24 DEC. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **24 DEC. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Robert SENAL

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-20251216-DELIB_25_16